

## DECISION DU PRESIDENT N° DECCP\_2026\_027

### Printemps du Livre 2026 – Tarifs appliqués au bar du Théâtre de Thalie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212\_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,*

*Vu la décision n°DECTDM\_19\_020 en date du 14 mars 2019, portant création d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

*Vu les décisions n°DECTDM\_19\_034 en date du 05 avril 2019, n°DECTDM\_21\_036 en date du 28 juin 2021, n°DECTDM\_22\_013 en date du 24 mars 2022, et n°DECCP\_2024\_019 en date du 18 mars 2024 portant modification de la régie de recettes Bar du Théâtre de Thalie,*

*Vu l'arrêté n°ATDMAD\_19\_015 en date du 15 mars 2019, portant nomination du régisseur de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

*Vu l'arrêté n°ATDMAD\_21\_026 en date du 12 octobre 2021, portant nomination d'un mandataire suppléant à la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

*Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour la manifestation culturelle « Le Printemps du Livre » qui se déroule du 07 au 11 mai 2026 inclus,*

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1

Les tarifs des consommations appliqués du 07 au 10 mai 2026 dans le cadre de la manifestation « Le Printemps du Livre » organisée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sont les suivants :

LIBELLE	Tarif HT 2025	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2025
<b>BOISSONS CHAUDES</b>								
Café / Décaféiné	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Thé / Infusion / Grand café	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Chocolat	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
<b>BOISSONS NON ALCOOLISEES</b>								
Eau de source 50 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Limonade 25 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Jus de fruits 25 cl	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Sodas	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Supplément sirop	0,45 €		0,45 €			0,05 €		0,50 €
<b>BIERES / CIDRES</b>								
Panaché	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Monaco	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Bières 25 cl	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
<b>VINS</b>								
Verre blanc / rouge	2,92 €			2,92 €			0,58 €	3,50 €
Bouteille blanc / rouge 75 cl	12,50 €			12,50 €			2,50 €	15,00 €
Mousseux (la bouteille)	16,67 €			16,67 €			3,33 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le **09 AVR. 2026**

ID : 085-200070233-20260407-DECCP\_2026\_027-AR

SLO

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
<b>PÂTISSERIES / VIENNOISERIES</b>								
Viennoiserie	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Tranche de brioche	0,91 €		0,91 €			0,09 €		1,00 €
Brioche 500 g	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €
<b>SNACKS</b>								
Snacks salés	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Confiseries	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sucette	0,42 €			0,42 €			0,08 €	0,50 €
<b>PRODUITS NON ALIMENTAIRES</b>								
Gobelet réutilisable	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Tote bag Printemps du Livre	1,67 €			1,67 €			0,33 €	2,00 €
Bague de lecture	2,50 €			2,50 €				3,00 €

## ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires de la régie bar Théâtre de Thalie sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau  
Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'Agglomération  
8 avr. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111  
- 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*